

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N° 2026-05-CM-51
PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS
DANS LES ETABLISSEMENTS DE NATATION
ET D'ACTIVITES AQUATIQUES D'ACCES PAYANT**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212.1, L2212-2 et L.2144-3 en vertu desquels il appartient au Maire de prendre toute mesure relative à l'utilisation des locaux communaux ;

Vu le Code du sport :

Article D322-12 qui stipule que les établissements de baignade d'accès payant sont les établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article L. 322-1 dans lesquels sont pratiquées des activités aquatiques, de baignade ou de natation ou dans lesquels ces activités font partie de prestations de services offertes en contrepartie du paiement d'un droit d'accès, qu'il soit ou non spécifique.

Article D322-16 qui stipule que chaque établissement établit un plan d'organisation de la surveillance et des secours qui fixe, en fonction de la configuration de l'établissement mentionné à l'article D. 322-12 :

1° Le nombre des personnes chargées de garantir la surveillance et le nombre des personnes chargées de les assister ;

2° Le nombre des pratiquants pouvant être admis simultanément dans l'établissement de baignade d'accès payant pour y pratiquer les activités considérées. Ce nombre est déterminé en fonction du nombre des personnes mentionnées au 1°.

Considérant que les articles A322-13 et A322-14 du Code du sport donnent la méthode à utiliser pour répondre de façon exhaustive et efficace aux situations de risques pouvant se présenter dans les établissements ;

ARRETE

L'organisation de la surveillance et des secours est régie par un document appelé P.O.S.S composant «19» pages numérotées dont l'intégralité est consignée à la piscine municipale.

Le Directeur Général des Services, le Commandant de la communauté de brigades de Montmélian, et les maîtres-nageurs sauveteurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à la Préfète de la Savoie.



Présentation de l'établissement

Identification de l'établissement

Nom de l'établissement : Piscine Municipale St Pierre d'Albigny

Etablissement : public

Adresse : 77 Rte de la Gare, 73250 Saint Pierre d'Albigny

Téléphone : 04 79 28 58 68

Nom et coordonnées du propriétaire :

Maire St Pierre d'Albigny : Monsieur Michel BOUVIER - 04 79 28 59 19

Accès payant : oui

Nature de l'équipement ou de l'établissement : piscine découverte

Adresse de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Savoie :

321, chemin des Moulins

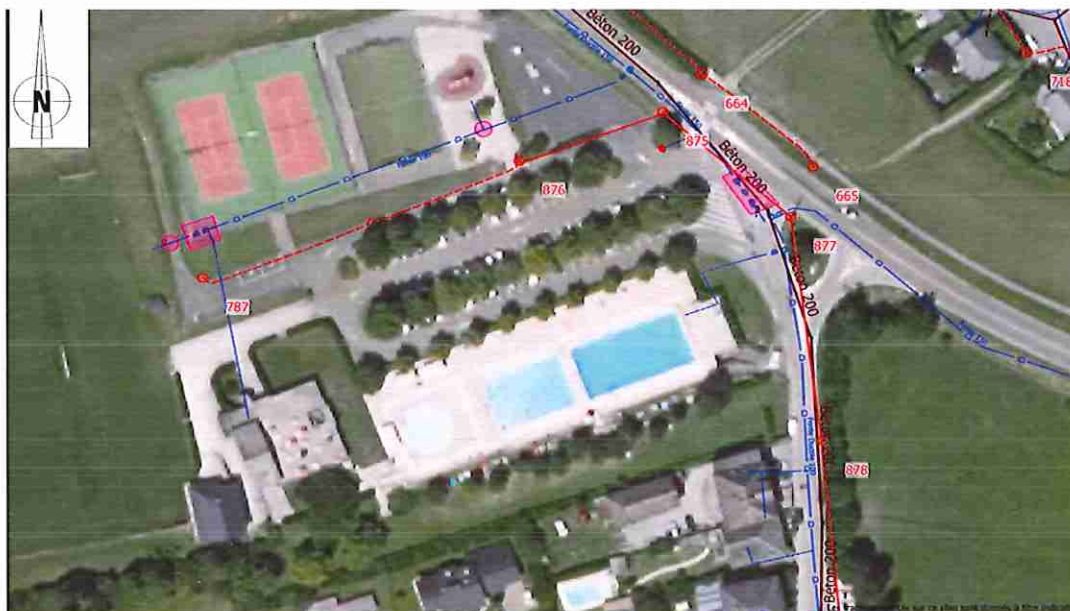
BP 91113

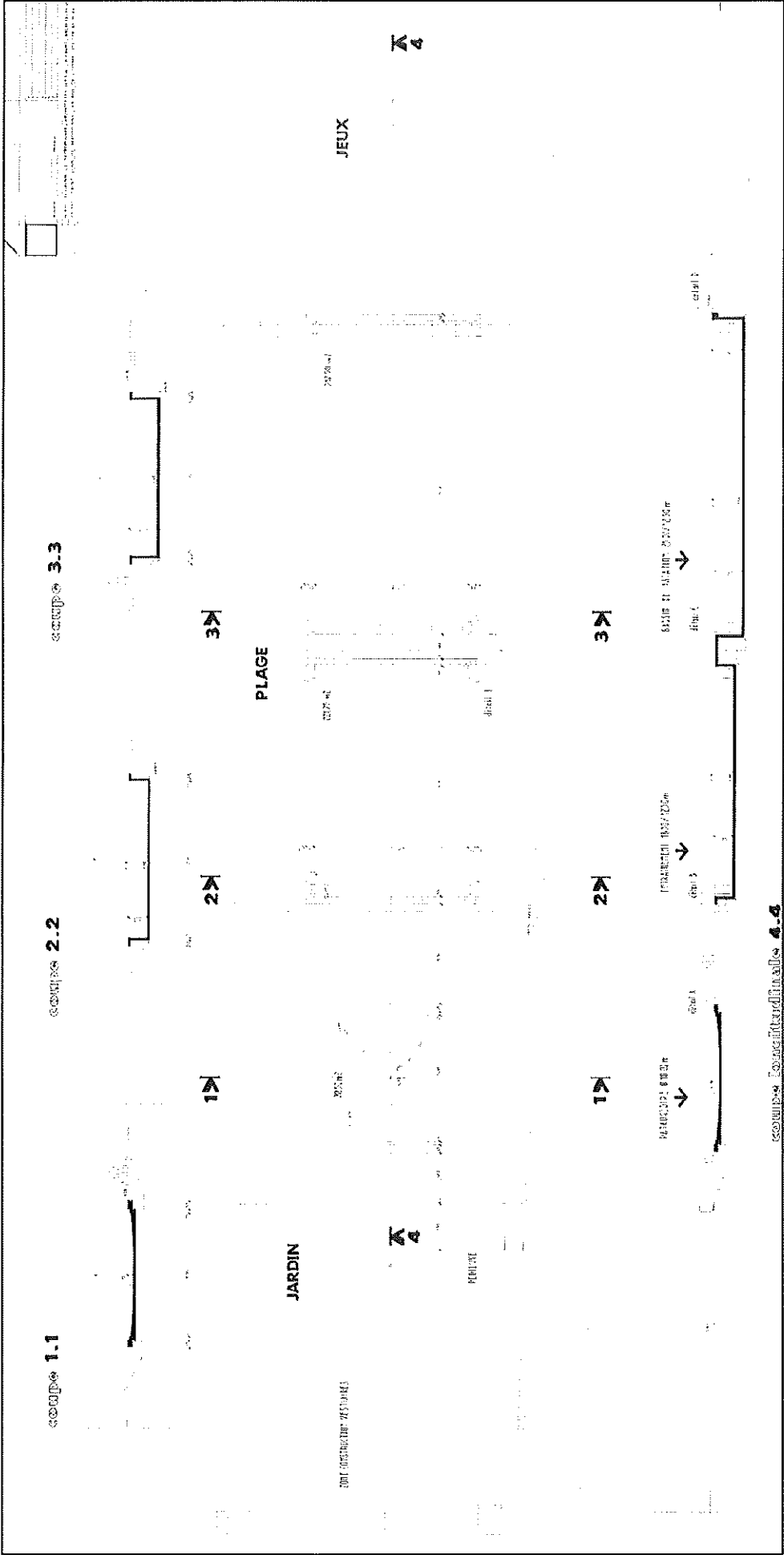
73011 Chambéry

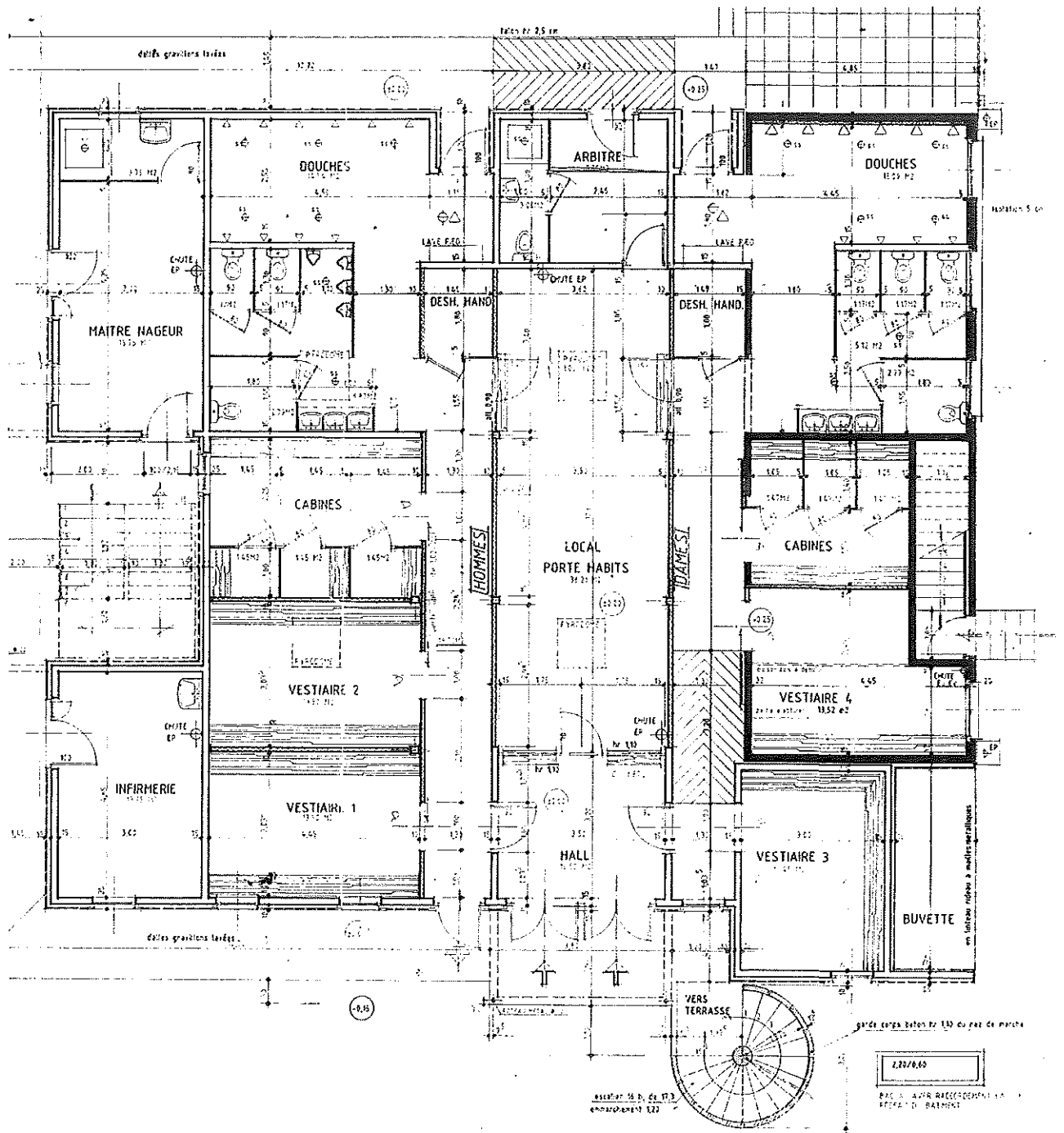
Téléphone : 04 79 33 15 18

I - Installation de l'équipement et matériel

Plan de l'ensemble des installations





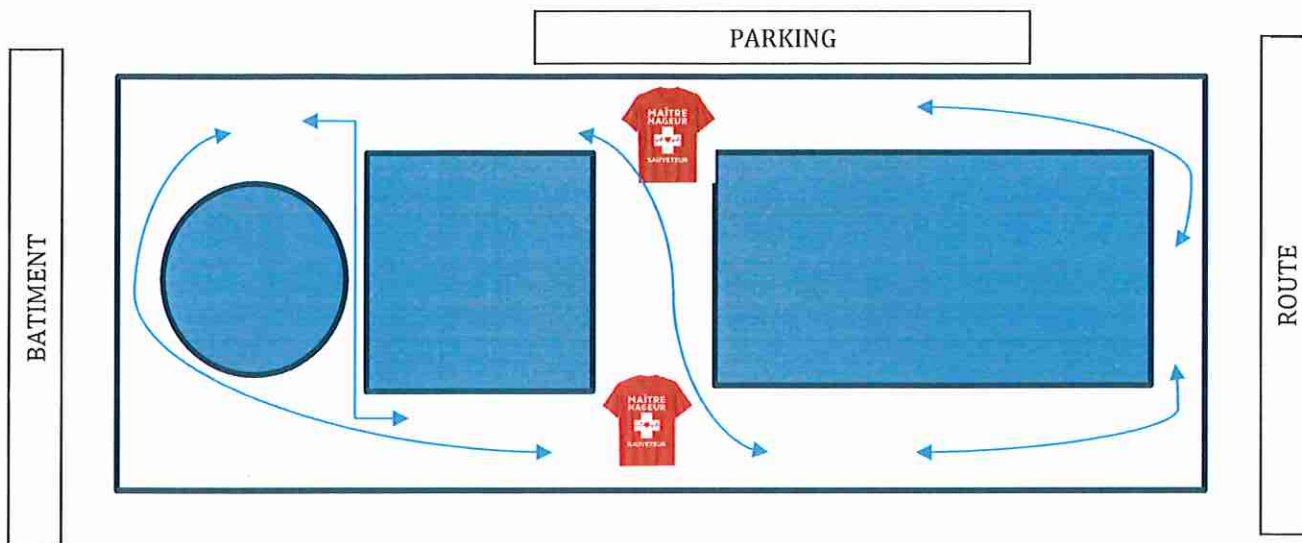


Dimensions des équipements de baignade ou de natation

	Situation	Dimensions	Période ouverture
Pataugeoire 0,30m	Plein air	Rayon : 5 mètres	Saisonnier
Bassin apprentissage 0,80m-1,50m	Plein air	12.5x18.3	Saisonnier
Grand bassin 2,20m	Plein air	12.5x25	Saisonnier

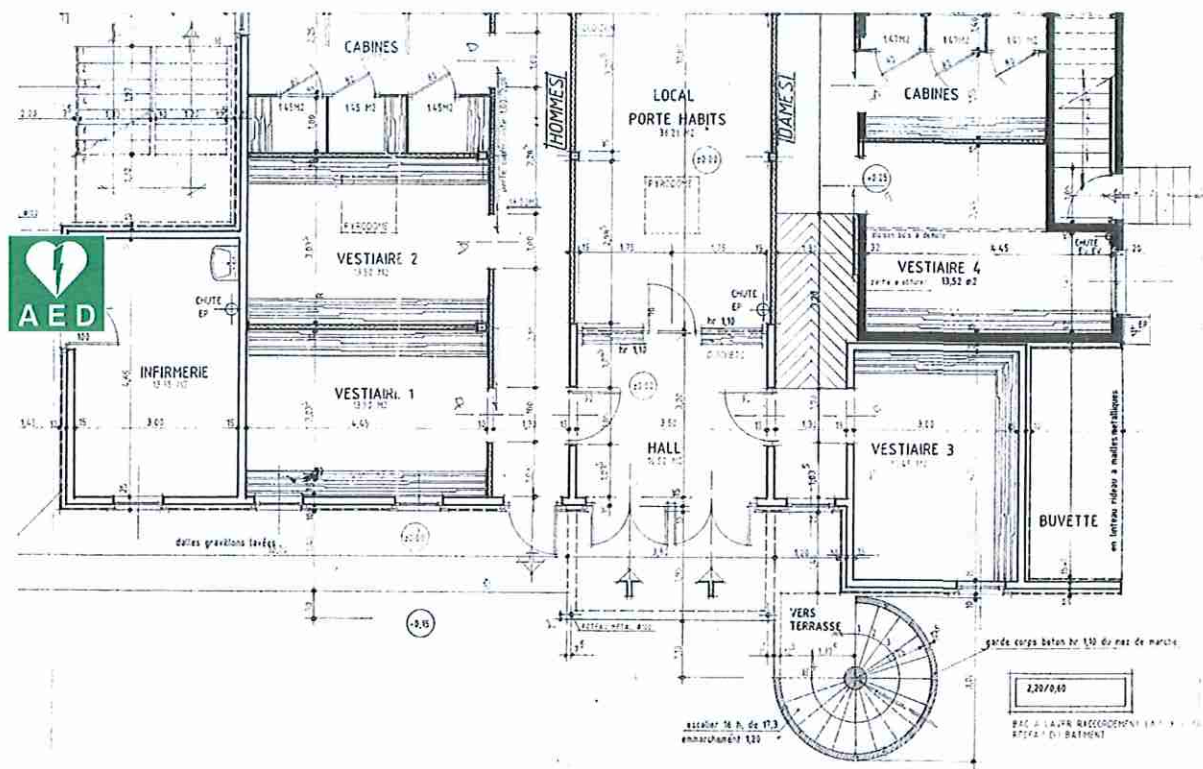
Observation : un mur de 1m50 de hauteur et de largeur sépare le grand bassin du bassin d'apprentissage.

Les postes, les zones de surveillance



Pour des raisons de sécurité, lors de sa pause réglementaire, le MNS sera susceptible d'intervenir (astreinte) auprès du MNS en poste.

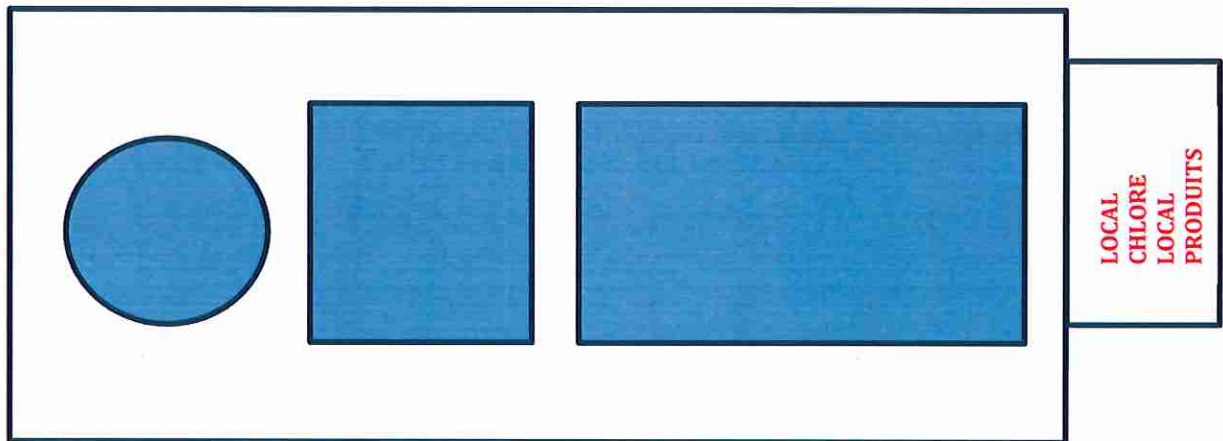
L'emplacement du matériel de secourisme disponible



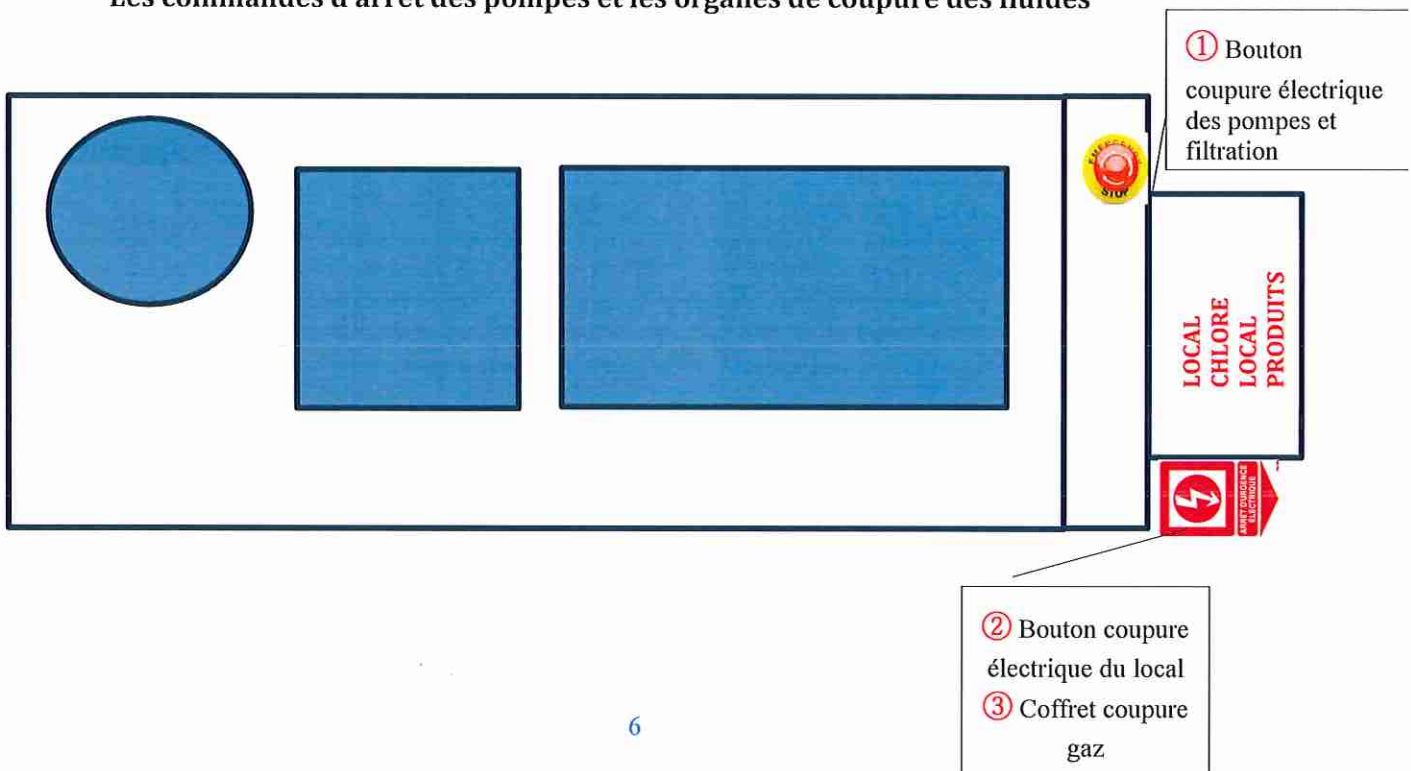


Le sac du défibrillateur est au côté du MNS dans la journée.

L'emplacement du stockage des produits chimiques



Les commandes d'arrêt des pompes et les organes de coupure des fluides







Les moyens de communication intérieure

Matériel de liaison :

Téléphone : à la caisse et dans le local MNS

Portable personnel des MNS

Talkies walkies entre caisse et MNS

Liste téléphonique : SAMU, pompiers, médecins



Identification du matériel de secours disponible

Le matériel de secours est disponible à côté de la chaise haute de surveillance.

Matériel de sauvetage

6 perches : - 4 moyennes et 2 grandes
Plans durs (titulaire PSE2)

Matériel de secourisme, comprenant notamment :

Collier cervical
Couverture de survie
DAE
1 trousse de premiers secours
1 oxymètre
1 tensiomètre
1 aspirateur de mucosité

Matériel de réanimation

	Oui	Non	Date de la dernière vérification
1 bouteille à oxygène 5L	X		Matériel loué pour la saison
Matériel de réanimation (Insufflateur BAVU à usage unique)	X		Enfants, Adultes
Autres	X		DAE

Poste de secours (liste du matériel hors produits pharmaceutiques)

Un lit
Une armoire de rangement
Casiers
1 réfrigérateur
1 micro-onde
1 table avec chaises

II. - Fonctionnement général de l'établissement

Période d'ouverture de l'établissement

Pour les scolaires à partir du mercredi 03 juin 2026 jusqu'au vendredi 26 juin 2026 inclus.

Pour le public :

-Les mercredi après-midi du mercredi 03 juin 2026 au mercredi 24 juin 2026 inclus

Horaires d'ouverture public : de 12h00 à 19h00

-Et les week-ends du samedi 06 juin 2026 au 21 juin 2026 inclus

Jours	Matin			Après midi		
Lundi	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire
Mardi	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire
Mercredi	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Tout public	Tout public	Tout public
Jeudi	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire
Vendredi	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire
Samedi	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public
Dimanche	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public

Horaires d'ouverture public : de 11h00 à 13h00 et 13h30 à 19h00

Ouverture au public tous les jours à compter du samedi 27 juin 2026 jusqu'au dimanche 30 août 2026 inclus.

Horaires d'ouverture public : Du lundi au vendredi de 11h00 à 13h00 et 13h30 à 19h00

Le week-end de 11h00 à 19h00

Jours	Matin 11h00- 13h00	Fermeture Caisse 13h00- 13h30	Après-midi 13h30- 19h00
Lundi	Tout public	Fermeture	Tout public
Mardi	Tout public	Fermeture	Tout public
Mercredi	Tout public	Fermeture	Tout public
Jeudi	Tout public	Fermeture	Tout public
Vendredi	Tout public	Fermeture	Tout public
Samedi	Tout public	Tout public	Tout public
Dimanche	Tout public	Tout public	Tout public

Fréquentation

Fréquentation Maximale Instantanée -FMI (comptage par un dispositif électronique) :

En présence de public : 709

En présence de scolaires : 75 enfants maximum simultanément sur les trois bassins.

Animation inter-écoles : 120 enfants maximum simultanément sur les trois bassins avec un taux d'endrement respectant la réglementation.

Moments prévisibles de forte fréquentation :

	11H00	12H00	13H00	14H00	15H00	16H00	17H00	18H	19H
LUNDI									
MARDI									
MERCREDI									
JEUDI									
VENDREDI									
SAMEDI									
DIMANCHE									

	Faible affluence
	Moyenne affluence
	Forte Affluence
	Bassin fermé

III. - Organisation de la surveillance de la sécurité

Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public

NOM	DIPLOME	N°	VOLUME HORAIRE	Période d'activité
Emmanuel BERTAUD	BEE SAN BEES Natation PSE1 / PSE 2	013020760 013020460	33h/juin 35 h/Jui/Août	Juin/Juillet/Août
Caroline PERALDI	BPAAN BPJEPS	BPARA160211 NJS00210326M	33h/juin 35 h/Jui/Août	Juin/Juillet/Août
Lauriane FAVRE	PSE 1 BNSSA	2025-377353	33h/juin 35 h/Jui/Août	Juin/Juillet/Août

Pour les scolaires à partir du 03 juin 2026 jusqu'au 26 juin 2026 inclus.

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : **2 surveillants** 8h15/11h30-13h30/15h45

Mercredi matin : **2 surveillants** 8h45/11h30

Les mercredi après-midi du 03 juin 2026 au 24 juin 2026 inclus

Horaires d'ouverture public : de 12h00 à 19h00 **2 surveillants**

Les week-ends du 6 juin au 28 juin 2026 inclus

Horaires d'ouverture public : de 11h00 à 13h00 et 13h30 à 19h00 **2 surveillants**

Pour le public :

Ouverture au public tous les jours à compter du 27 juin 2026 jusqu'au 30 août 2026 inclus
2 surveillants

Remarque : lorsque deux MNS surveillent en même temps, il est conseillé qu'il y ait au moins une personne mobile pour la surveillance.

(Pas de poste fixe de surveillance)

Caractéristiques des activités pratiquées

Activités pratiquées : natation, aquagym.

Les activités aquatiques sont la vocation exclusive de l'établissement : oui

Tâches annexes confiées au surveillant durant les heures de surveillance :

- Entretien de la piscine : non
- Vestiaires : non
- Traitement des eaux : non
- Contrôle journalier : oui
- Soins premier secours : oui

Consignes et préconisations générales

- La surveillance doit être continue
- Le respect de la ponctualité est primordial, ainsi que l'application du règlement intérieur
- Le port du tee-shirt distinctif est obligatoire (important pour la visibilité du public)
- Les surveillants sont responsables de la baignade et de l'application du POSS
- Les surveillants peuvent faire stopper les entrées lorsque les conditions de sécurité ne peuvent plus être respectées
- L'autorisation d'ouverture est donnée à la caisse par les surveillants
- Le personnel de surveillance est astreint à une procédure de contrôle des moyens de secours avant l'ouverture.
- Les surveillants remplissent le carnet de bord
- L'attitude doit être adaptée au respect et à l'accueil du public (attitude professionnelle, tenue, interdiction de fumer ou vapoter entres autres)

Autre personnel présent dans l'établissement

PERSONNEL DE CAISSE

NOM PRENOM	Période d'activité
Celestine LEGAY	Juin
Amélie GENOULAZ	Juillet
Adélaïde PASSIEUX	Juillet
Adélaïde PASSIEUX	Août
Sofia MONGE	Août

AUTRES PERSONNELS

Personnel de maintenance technique et/ou entretien et/ou personnel administratif

IV. - Organisation interne en cas d'accident

(A prévoir pour les différents types d'accidents et en fonction des personnels présents alors dans l'établissement.)

Alarme au sein de l'établissement

Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement (sifflet, bouton poussoir, avertisseur portable individuel, etc) :

1 micro situé à l'accueil de l'établissement relié à la sonorisation générale de l'équipement, est utilisé pour l'évacuation des bassins.

Message type d'alerte :

APPEL URGENCE

AttentionAttention

Appel d'urgence

Intervention en cours

Evacuation immédiate des bassins

Mesdames, Messieurs, en raison d'un problème technique, nous sommes dans l'obligation d'évacuer l'établissement, veuillez-vous diriger au plus vite vers les sorties de secours dans le calme, merci.

Je répète :

Mesdames, Messieurs, en raison d'un problème technique, nous sommes dans l'obligation d'évacuer l'établissement, veuillez-vous diriger au plus vite vers les sorties de secours dans le calme, merci.

En raison des conditions météorologiques, la piscine va fermer

Evacuation d'un bassin

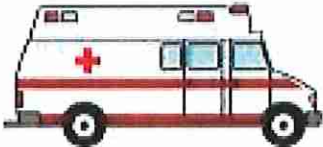






Mesdames, Messieurs, nous sommes dans l'obligation d'évacuer le (préciser le bassin), nous vous invitons à vous diriger vers les autres bassins ou à regagner les vestiaires.

Merci d'accepter nos excuses pour ce désagrément momentané.

Déplacer un véhicule

Mesdames, Messieurs, le propriétaire de la voiture immatriculée..... de marque et de couleur..... stationnée sur Est prié de se présenter dès que possible à l'accueil, merci

Alerte des secours extérieurs

<p>SAMU</p>  <p>15</p>	<p>Police</p>  <p>17</p>	
<p>Pompiers</p>  <p>18</p>	 <p>Centre anti-poison</p> <p>04.91.75.25.25 _____</p>	 

Médecins généralistes

Gilles Damalix
04 79 28 51 13

Diane Weick
Aurélie Duflot
David Hermelin
04 79 71 45 80
Camille Pannozzo
Juliette Vivard
04 79 71 45 60

Amélie Marrilliet
04 79 62 62 10

Gendarmerie de Saint-Pierre d'Albigny

04.79.28.50.17 (Mardi et samedi de 8h00 à 12h00 et le mercredi de 14h00 à 18h00).
Transfert sur Montmélian en dehors de ces jours et de ces créneaux horaires.

1. Organisation des secours

• Dispositions matérielles d'organisation et d'activation

Les MNS peuvent compter à tout moment sur un membre du personnel autre que la surveillance en cas d'accident (personnel de caisse)

Organisation des secours en fonction du nombre de surveillants

► EN SURVEILLANCE - CAISSE FERMÉE - PISCINE OCCUPEE PAR LES SCOLAIRES

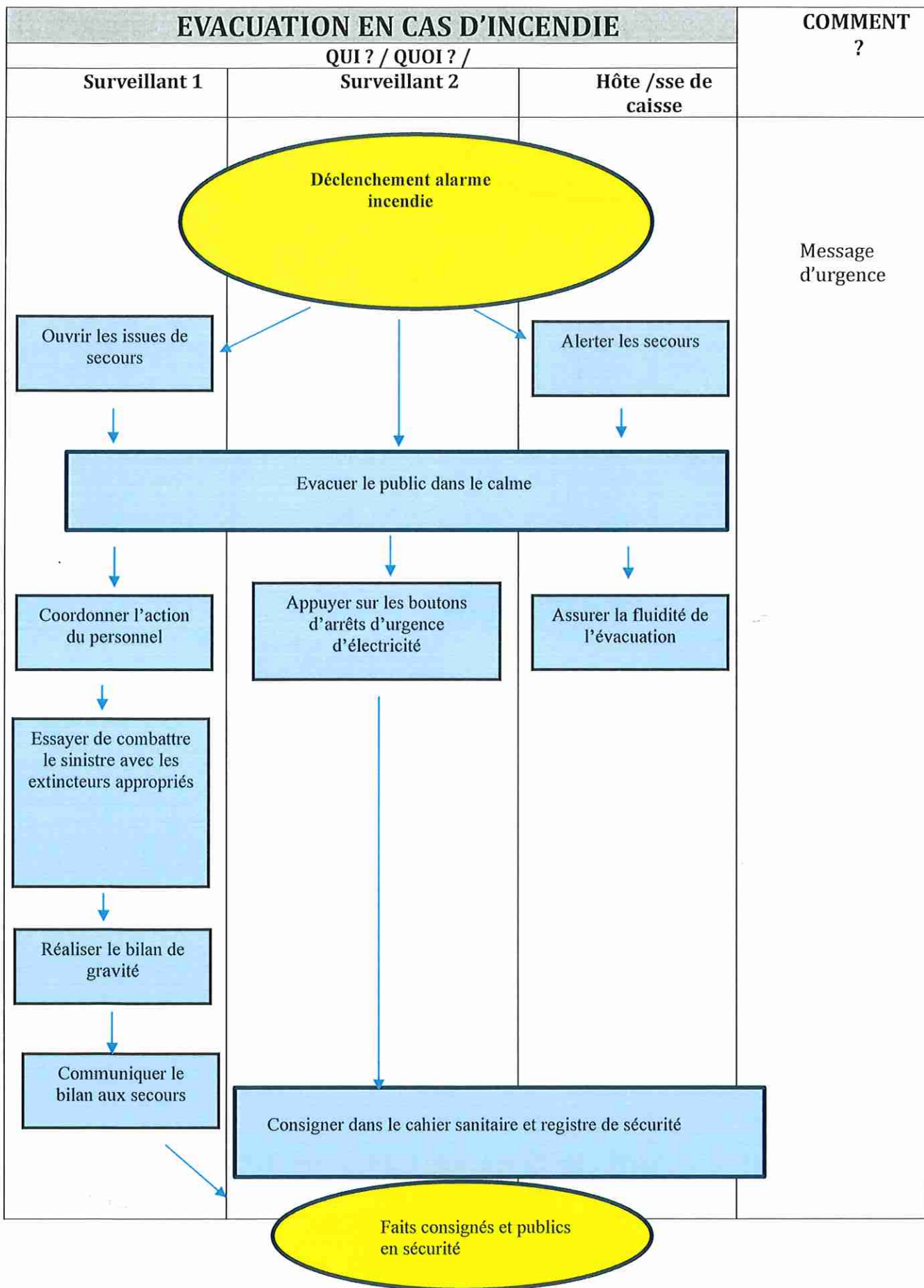
Le surveillant qui voit l'accident :

1. Intervient, fait le bilan et les gestes de 1^{er} secours.
2. Demande à l'enseignant de faire évacuer les bassins de leurs élèves et de prévenir les secours le cas échéant.

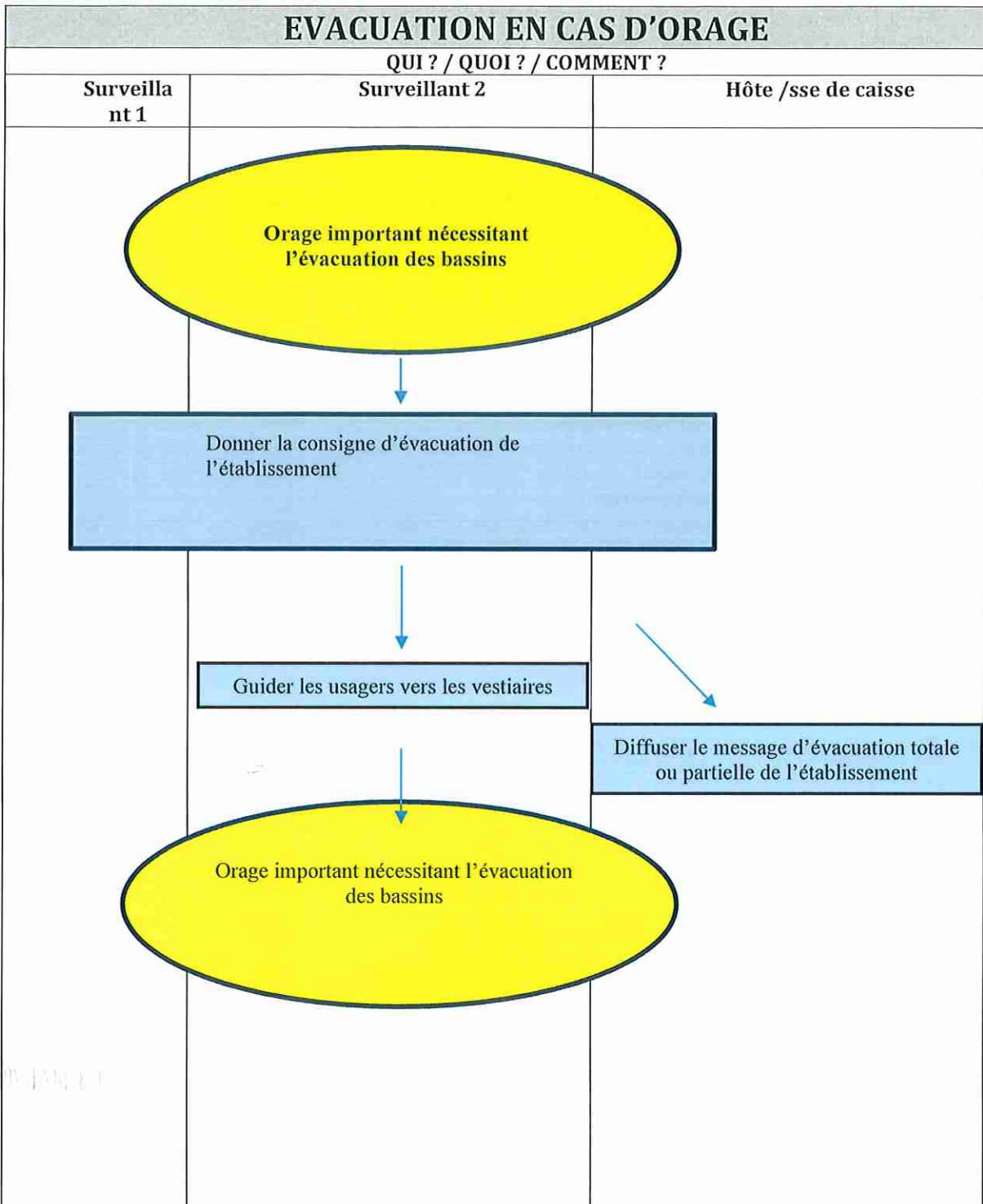
Une fois l'arrivée du médecin du SAMU ou des pompiers, le surveillant cessera de s'occuper de la victime et transmettra ses constatations aux secours puis fera un rapport complet et précis de l'accident. Ensuite, il effectuera une recherche de témoins et préviendra la personne de permanence à la mairie de Saint Pierre d'Albigny.

Seulement après avoir réuni toutes ces conditions, le surveillant reprendra son poste et ouvrira la baignade s'ils jugent les conditions normales.

▶ EN SURVEILLANCE - CAISSE OUVERTE - PUBLIC PRESENT



			Déclaration incident / accident
--	--	--	---------------------------------------



• Ressources humaines

En dehors des surveillants qualifiés, existe-t-il parmi le personnel affecté à la piscine un ou plusieurs titulaires d'un brevet de premiers secours : non

Une personne à la caisse à l'entrée de la piscine est présente dans l'établissement, pouvant avoir un rôle en cas d'accident.

Pompiers : 18 - 138 Avenue de l'Arclusaz 73250 SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

• **Exercice de simulation de secours**

Tous les mois, les MNS effectuent un exercice de simulation dans la piscine

On pourra différencier :

L'incident ou l'accident ne nécessitant pas l'évacuation de l'établissement

L'accident grave nécessitant l'évacuation de l'établissement

REGIE PISCINE

CELINE GIAIMO 06.67.83.98.87

SERVICE TECHNIQUE

ASTREINTE 06.89.96.19.87

RESPONSABLE ST 06.33.90.00.16

ASSISTANCE TPE

09.72.58.38.00 taper le choix 1 (2 fois)

POLICE MUNICIPALE 06.30.55.59.39 8H00-18H00

ASSISTANCE CAISSE

7/7j de 8h30 à 20h30

04.79.25.64.09 Chambéry

04.76.54.50.28 Grenoble

ACCUEIL MAIRIE 04.79.28.50.23

MAITRES-NAGEURS

JUIN/JUILLET / AOUT

Emmanuel BERTAUD	06.70.29.24.92
Caroline PERALDI	06.43.39.54.51
Lauriane FAVRE	06.31.96.45.81

Saint-Pierre d'Albigny, le 13 MAI 2026

Le Maire - Michel BOUVIER

